

Apprendre à piloter ses sols et ses cultures via l'oxydo-réduction en maraichage et en grandes cultures *avec Olivier Husson*

**Formateur :****Olivier Husson**

chercheur au CIRAD, Unité
« Systèmes et
ingénierie agronomiques »,
spécialiste du Semis sous Couvert
Végétal

Animateur :

André Sieffert, docteur en
biologie, spécialiste de
l'agroforesterie, ancien maraicher

Lieu :

Salle communale - 26400 SOYANS

Contact :

andre.sieffert@gmail.com

Tel : 06 17 70 43 78 (9h00-17h00)

	Coût
personnes éligibles au VIVEA	Gratuit
personnes non éligibles au VIVEA *	140 €
Institution	550 €

* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes
Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

Avec le soutien financier de:

[Pour le covoiturage c'est ici!](#)

Objectifs :

- ✓ Comprendre les bases de l'oxydo-réduction et les liens entre les phénomènes chimiques et l'état d'un agrosystème cultivé en termes de vie du sol, disponibilité des éléments, santé des cultures, productivité, adventices, ravageurs et maladies...
- ✓ Etre capable d'évaluer l'impact de ses pratiques sur l'équilibre bio-chimique de son sol et de son agrosystème.
- ✓ Identifier sur sa ferme les pratiques pouvant améliorer le fonctionnement bio-physico-chimique de son sol.
- ✓ Etre capable de réaliser soi-même les mesures de l'état bio-électronique du sol et des cultures.

Programme :

LUNDI 18 FEVRIER

9h00 à 17h30

Matin:

- Présentation des réactions d'oxydo-réduction et des interactions avec les composantes chimiques et biologiques de l'écosystème sol/ plantes/ microorganismes.
- Identification des pratiques permettant de favoriser une gestion agroécologique des maladies et ravageurs.

Après-midi:

- Exposé des pratiques culturales des participants et des problématiques rencontrées: mise en relief avec les déséquilibres liés au sol.
- Présentation de la méthode de mesure au champ de l'état bioélectronique du sol.

MARDI 19 FEVRIER

9h00 à 17h30

Matin:

- Ateliers pratiques de mesures du potentiel redox sur différents sols et matériaux végétaux.
- Méthode de diagnostic d'un problème de santé et de production sur ses cultures en lien avec l'état de son sol.

Après-midi:

- Pistes et méthodes pour raisonner un changement de techniques culturales dans le but de favoriser la gestion agroécologique de sa ferme
- Conception collective du protocole de mesures sur les différentes fermes en lien avec l'appui de l'ADAAF



BULLETIN D'INSCRIPTION 2019 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou andre.sieffert@gmail.com

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **140 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – Le Quai - 135 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Apprendre à piloter ses sols et ses cultures via l'oxydo-réduction en maraichage et en grandes cultures (18-19 Février 2019) Lieu de formation : Salle communale, 26400 Soyans
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières**: la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

Un chèque de caution de 140€ TTC doit être joint au bulletin d'inscription. Pour les agriculteurs, il sera rendu au stagiaire en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules et si sa participation est financée par VIVEA. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas sa participation. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. **Interruption du stage**:

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation**: à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière**: nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend**: si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

Le stagiaire
(Signature)

L'entreprise
(signature)

Le responsable formation ADAF
(Signature et cachet)